

Année 2025

Cher.e camarade

Tu vas demander ta mise à la retraite pour cette année 2025.

Attendue ou redoutée, mais toujours méritée, elle va marquer un tournant très important dans ta vie.



Changement de statut social, d'obligations, d'habitudes, mais aussi changement dans tes relations sociales, dans ton rythme de vie, sans oublier le niveau de ta rémunération.

Quelquefois, cette mise à la retraite peut te donner l'envie de vouloir totalement couper les ponts avec ton ancien milieu professionnel qui a été marqué, ces dernières années, par de très fortes dégradations.

Toutefois, adhérent.e de Solidaires Finances Publiques, il te reste une constante, celle de vouloir encore et toujours défendre tes intérêts matériels et moraux, et ceux des autres, cela va de soi... alors viens nous rejoindre au Comité de Liaison des Retraités. Nous t'attendons !

Dans ce dossier d'accueil, tu trouveras des éléments de réponse aux questions que tu peux te poser.

Tu sauras que tu n'es pas seul.e et que le Comité de Liaison des Retraités (le CLR - Solidaires Finances Publiques) qui compte près de 1 600 adhérent.es est, dorénavant, avec tous les membres de son bureau, ton lien privilégié avec ton organisation syndicale.

Bienvenue
au Comité de Liaison des retraités

Chère et cher camarades.

Non, la cessation d'activité ne signifie pas l'arrêt des problèmes : niveau de pouvoir d'achat, remboursement des soins médicaux, santé, mais aussi plus largement, difficultés qui découlent de choix politiques qui sont faits et qui ont des répercussions pour nous, nos enfants et petits-enfants. Si le nombre des retraités est important et représente une composante essentielle de la société d'aujourd'hui, beaucoup de retraités, eux-mêmes, n'ont pas tous pris conscience de leur force, de leur capacité à avoir un rôle essentiel à jouer dans les évolutions possibles et nécessaires qu'il faudrait impulser dans la société. Le combat collectif reste une des seules armes que nous ayons pour nous faire entendre, pour conserver notre capacité à riposter.

Oui, tout cela mérite que l'on reste syndiqué pour être défendu à tous les niveaux institutionnels dans lesquels sont abordés les problèmes des retraités. Rester syndiqué, c'est aussi être informé autrement que par les médias, les télévisions, les journaux qui, très majoritairement, traitent tous les sujets dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la pensée unique et qui s'assimile très souvent à du matraquage.

Tu as toujours eu conscience de l'intérêt d'être adhérent.e à Solidaires Finances Publiques.

Ton syndicat en a conscience et mesure l'importance qu'il y a de prendre en charge les retraités dont le nombre continue d'être de plus en plus important. Le choix politique qui a toujours été fait dans notre organisation syndicale est celui qui consiste à garder un lien inter générationnel entre les actifs et les retraités, dans la mesure où les retraités restent membres de la section locale des actifs de Solidaires Finances Publiques. Ainsi, de plus en plus de camarades retraités gardent des fonctions au sein de leur section et les responsables des actifs sont de plus en plus incités à faire appel à eux. Toutefois, notre organisation syndicale, en créant le « Comité de Liaison des Retraités » au niveau national, a également mis en place une structure qui permet de garder du lien entre les retraités, de les informer régulièrement, de les réunir par le biais de correspondants départementaux ou lors de l'Assemblée Générale annuelle du CLR.

Fidèle à tes valeurs, conscient des enjeux, le maintien de ton adhésion à Solidaires Finances Publiques et au Comité de Liaison des Retraités sera la marque de cette volonté, qui nous est commune, de continuer à ne pas laisser à d'autres la prise en charge de notre vie, de notre avenir.

Et surtout, n'oublie pas que "Les trois grandes époques de l'humanité sont l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge de la retraite" (Jean Charles- La foire aux cancre).

Très belle et bonne retraite.

La Présidente du CLR

Thi-Trinh Lescure

Etre adhérent.e du comité de Liaison des Retraités, c'est ...

Au niveau des structures syndicales

Faire partie des camarades retraité.es membres du CLR dont le nombre, compte-tenu des nombreux départs à la retraite, ne peut qu'augmenter et :

- appartenir, par le biais de Solidaires Finances Publiques au niveau national, à l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIR Solidaires) Cette structure qui regroupe les 7 000 retraité.es de syndicats membres de l'Union Syndicale Solidaire s'occupe également des questions intéressant les retraité.es au niveau interprofessionnel ;
- être membre de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique qui, au nom de ses 27 000 adhérents (source décembre 2020), est représentative, dans toutes les instances tant locales que nationales dans lesquelles se discutent tous les problèmes liés à la situation des retraité.es de la Fonction Publique et plus largement à tous ceux liés à l'âge ;
- assister aux réunions organisées par le correspondant départemental du CLR, aux AG de la section de Solidaires Finances Publiques de ton département, à celle du CLR à Paris ... mais aussi à celles des

sections locales FGR et UDIRS (Union Départementale Interprofessionnelle des Retraité.es de Solidaires).

Au niveau des services qui te sont rendus

Bénéficier des œuvres sociales de Solidaires Finances Publiques (prêts ou secours).

Le CLR édite un guide de l'action sociale pour les retraité.es. N'hésite pas à nous le demander !

Pour tout renseignement, tu pourras contacter au niveau national :

- les camarades du Bureau du Comité de liaison des retraités (CLR) présent.es chaque mardi au siège du syndicat, soit par écrit - CLR 80 rue de Montreuil – Boite postale 24 - 75 011 PARIS, soit par téléphone au 01.44.64.64.11, soit par courriel à l'adresse suivante :

clr@solidairesfinancespubliques.org

- les camarades du Bureau National, plus spécialement chargé.es du dossier retraite : 80 rue de Montreuil – Boite postale 24 - 75 011 PARIS, soit par téléphone au 01.44.64.64.25, soit par courriel : carriere@solidairesfinancespubliques.org

Au niveau de l'information

Recevoir chez soi



Le Bulletin de liaison du CLR.



Le Courrier du retraité de la FGR-FP.



Trouver sur le site du CLR.

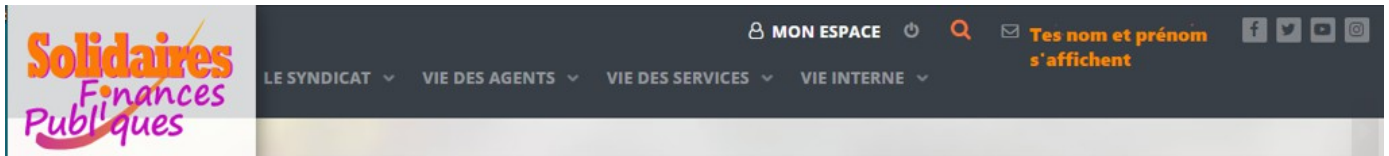
- La version dématérialisée du Bulletin de liaison du CLR,



- La Lettre Mensuelle d'information de l'UNIRS, du Groupe des 9 (dont FGR/FP et UNIRS)
- ou autres messages d'information.

Comment accéder à ces informations

1 – Tu dois d'abord accéder au site de Solidaires FiP en te servant de ton identifiant de connexion : **prénom.nom-s** (ne pas oublier le tiret avant le s en minuscule)
Puis renseigne ton mot de passe (le même que lorsque tu étais en activité).



2 – Maintenant que tu es connecté.e au site de Solidaires FiP ...

Il te faut accéder à ton « espace réservé » du CLR

Tu cliques sur **mon espace** (à gauche de tes nom et prénom)

Sur la même page tu trouveras l'actualité de ta section de rattachement de Solidaires FiP

Puis en dessous, l'actu du Comité de Liaison des Retraités

Comité de Liaison des Retraités

- [clr](#)
Contacter le C.L.R.
- [sections/CLR](#)
Consulter le site du C.L.R.

- **28/11** Manifestations des Retraité.es le 3 décembre 2024
- **22/11** Actifs, actives, retraitée.es : même combat !
- **15/11** Toutes et tous en manifestations le 3 décembre 2024 !
- **14/11** Bulletin du CLR - Novembre 2024

Il ne te reste plus qu'à cliquer sur « Site internet du CLR » (à droite)

Ouf, tu seras chez toi, chez nous au CLR !!!



L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS)

Note n° 39 aux retraitées et retraités adhérent à Solidaires

Le 5 janvier 2018



CSG : + 25 %

C'est dit, 41 députés-LREM et 2 MdM ont voté pour et ont réussi à être majoritaires, il y avait beaucoup d'absents par les 377 de l'Assemblée Nationale. Le groupe Les Républicains a déposé un recours auprès du Conseil constitutionnel et l'a perdu.

Outre les + 25 % de CSG, sont aussi passés le gel des pensions en 2018, le transfert de cotisations sociales vers l'impôt, l'augmentation de 2 € du forfait journalier hospitalier...

Notre syndicat, Solidaires Finances publiques, est membre de l'Union syndicale Solidaires, il en est même un des membres fondateurs par le SNUI qui faisait partie des dix organisations syndicales à l'origine de ce qui devait devenir le Groupe des Dix, aujourd'hui désigné « Solidaires ». Notre syndicat s'efforce de regrouper, et de syndiquer le plus grand nombre d'agents des Finances Publiques, à partir de nos valeurs et de nos pratiques.

Il s'efforce, parallèlement, de fidéliser ces adhésions syndicales en invitant les personnes qui partent en retraite à rester syndiquées. Aujourd'hui, nous sommes près de 1 600 personnes retraitées de la DGFIP à être toujours syndiquées à Solidaires

Finances publiques. Cet engagement est important, car le fait de ne plus être en activité ne nous met pas à l'écart des revendications communes à toutes les personnes retraitées.

L'UNIRS pour agir ensemble pour les revendications communes aux personnes retraitées

En retraite, nous continuons d'avoir des revendications de pouvoir d'achat. Il s'agit alors du niveau des retraites et des pensions, du taux de remplacement quand nous partons en retraite, de leur adaptation ensuite à l'évolution du coût de la vie, et particulièrement pour des budgets de personnes retraitées ayant plus souvent recours aux professionnels de santé. Nos revendications, ce sont aussi celles liées à la construction d'une société solidaire (protection sociale, fiscalité juste et budgets publics redistributifs, services publics élargis et renforcés, etc.). Pour nos enfants et pour nos petits-enfants, nous voulons aussi une société du bien vivre ensemble et du plein emploi où la masse salariale soit suffisante pour financer une Sécurité Sociale de haut niveau.

L'UNIRS a été créée en 2007, afin d'essayer de faire agir ensemble les collectifs militants des personnes retraitées membres des fédérations et des syndicats membres de Solidaires.

Une activité de réflexions et de mobilisations

Au cours des dernières années, les camarades engagés dans l'UNIRS ont notamment travaillé sur la question de l'aide à l'autonomie (appelée, mal à propos, dépendance). Un dossier de plus de 80 pages a été élaboré puis ensuite débattu dans l'ensemble de l'Union Syndicale Solidaires, puis porté à la connaissance des pouvoirs publics, et soumis aux autres organisations syndicales de retraités.

Ces camarades travaillent sur l'aboutissement d'un dossier revendicatif général aux retraités de Solidaires à partir du constat que les personnes retraitées sont certes placées « hors les murs de l'entreprise », mais qu'elles n'en sont pas moins totalement concernées par tous les faits et méfaits de la société et particulièrement du système économique et financier faiseur d'inégalités et d'injustices.

Un fonctionnement très souple

Toi qui es adhérent.e retraité.e de Solidaires FiP, tu es, ipso facto, membre de l'UNIRS, sans avoir à « adhérer » et à « cotiser », dès lors que ton organisation syndicale cotise elle-même à Solidaires. Les secteurs « retraités » des fédérations et syndicats membres de Solidaires, qui organisent leurs adhérents retraités à l'intérieur de leur syndicat, désignent chaque année quelques camarades pour les représenter à l'AG de l'UNIRS. Cette assemblée générale enregistre les candidatures présentées par les fédérations et syndicats membres et par les représentants retraités des Solidaires locaux pour participer au Conseil d'Administration de l'UNIRS.

Ce C.A se réunit six ou sept fois par an.

C'est principalement lors des travaux du C.A. que s'élaborent les dossiers revendicatifs

de l'UNIRS, se discutent les initiatives à prendre (à l'égard des pouvoirs publics, des autres organisations syndicales de retraités, etc...) et s'organisent les mobilisations envisagées.

Dans un certain nombre de départements, en liaison avec le collectif militant qui fait vivre Solidaires au plan local, un secteur «retraités» s'est mis en place. S'y retrouvent les retraités militants et militantes qui souhaitent faire vivre l'UNIRS localement (l'UDIRS) : débats, en liaison avec le C.A. de l'UNIRS ; participation aux intersyndicales de retraités, mobilisations, manifestations spécifiques «retraités».

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

La FGR-FP, c'est quoi ?

Créée le 20 juin 1936 de la volonté de syndicalistes enseignants pour défendre les intérêts des retraités, notamment en matière de revalorisation des pensions, la FGR-FP regroupe principalement des syndicats de tous les métiers de l'éducation nationale (enseignants et administratifs), mais également des syndicats d'autres ministères, (agriculture, intérieur, finances) ainsi que des associations d'ingénieurs, d'assistants du service social, et enfin des adhérents directs qui sont rattachés aux structures locales. Elle a vocation à recruter dans les trois versants de la Fonction Publique (État, hospitalière, territoriale).

Le nombre total des adhérents est de 27 000 (source fin 2020).

A l'initiative de la FGR-FP, un Pôle de retraités a été constitué sous forme associative. Il regroupe des structures représentatives des intérêts des retraités de la poste et de France-télécom, des officiers mariniers, des personnels de la police, de la gendarmerie.

Un fonctionnement démocratique

Au niveau du fonctionnement, la FGR-FP tient normalement un congrès tous les 3 ans. Entre deux congrès, 4 commissions exécutives nationales par an (1 par trimestre) sont réunies. La Commission exécutive nationale (C.E.N.) est composée de 16 délégués nationaux élus par le congrès. Les sièges sont répartis de « façon très démocratique » entre les syndicats les plus importants (5 pour le SNUIPP, 5 pour le SNES, 3 pour l'Unsa/Arfen et 3 pour Solidaires Finances Publiques).

22 conseillers régionaux élus dans les régions complètent la C.E.N.

Par ailleurs, à l'issue du congrès, quatre groupes de travail assurent le suivi des motions revendicatives qui ont été votées au congrès et qui portent :

- sur la fonction publique
- sur la protection sociale
- sur la fiscalité
- sur la place du retraité dans la société.

Ils se réunissent au moins deux fois par an entre 2 congrès.

Au niveau local, il existe des commissions

régionales qui se réunissent au moins une fois par an.

Au niveau départemental, outre l'AG annuelle, les commissions exécutives départementales se réunissent 3 à 4 fois par an.

Une représentativité institutionnelle

Au niveau national la FGR-FP dispose de 2 sièges au Comité National des Retraités et personnes âgées (CNRPA). Ce comité est saisi de tous les problèmes se rapportant aux retraités.

Des représentants de la FGR-FP siègent au conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et au conseil supérieur du travail social.

Au niveau départemental, la FGR-FP a des sièges dans les comités départementaux, les Comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA). Ces organismes, placés sous la présidence du Conseil Général, ont un rôle important, en



particulier pour les maisons de retraite, et tout ce qui concerne les personnes âgées. Ces comités départementaux ont des

activités plus ou moins importantes et ce en fonction de la volonté des présidents des Conseils Généraux.

Manifestation des retraités



Rappel des règles applicables en matière de prélèvements sociaux sur les pensions de retraite

1. Revalorisation des seuils d'assujettissement aux prélèvements sociaux sur les revenus de remplacement applicables au 1er janvier 2025

Selon le revenu fiscal de référence (RFR) de leurs titulaires, les pensions de retraite ou d'invalidité peuvent être assujetties à la CSG au taux de 3,8 %, 6,6 % et 8,3 % ou exonérées.

En application de l'article L. 136-8 du code de la sécurité sociale, les seuils d'assujettissement à la CSG et par renvoi à la CRDS (0,5%), à la CASA (0,3%) et à la cotisation maladie (1%) sur les revenus de remplacement, sont revalorisés au 1er janvier de chaque année, conformément à l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, constatée pour l'avant-dernière année.

La revalorisation des seuils ainsi que la prise en compte du changement de niveau de revenu au titre de l'avant dernière année entrent en vigueur sur les revenus de remplacement attribués au titre de périodes courant à compter du 1er janvier.

2. Atténuation du franchissement du plafond d'assujettissement au taux de 3,8 % (dite mesure de lissage)

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a instauré une mesure d'atténuation du passage d'un taux d'assujettissement inférieur ou égal à 3,8 % à un taux supérieur (6,6 % ou 8,3 %).

En effet, un redevable ne sera assujetti à un taux supérieur à 3,8 % que si ses revenus excèdent au titre de deux années consécutives le plafond d'assujettissement au taux réduit. Cette condition de franchissement du seuil au titre de deux années consécutives est applicable également à la CASA et à la cotisation d'assurance maladie sur les retraites complémentaires.

Taux des cotisations applicables sur les retraites perçues à compter du 01/01/2025 en Métropole

Cotisations protection sociale	Taux réduit (global 4,3%) RFR* égal ou supérieur à	Taux intermédiaire (global 7,4%) RFR* égal ou supérieur à	Taux normal (global 9,1%) RFR* égal ou supérieur à
1 part	12 818 €	16 756 €	26 004 €
1,25 part	14 529 €	18 993 €	29 475 €
1,5 part	16 240 €	21 230 €	32 945 €
1,75 part	17 951 €	23 467 €	36 416 €
2 parts	19 662 €	25 704 €	39 886 €
2,25 parts	21 373 €	27 941 €	43 357 €
2,5 parts	23 084 €	30 178 €	46 827 €
2,75 parts	24 795 €	32 415 €	50 298 €
3 parts	26 506 €	34 652 €	53 768 €
1/2 part en plus	3 422 €	4 474 €	6 941 €
CSG	3,8 % (1)	6,6% (2)	8,3% (3)
CRDS	0,5 %	0,5 %	0,5 %
CASA	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance maladie	Exonération	1 %	1 %
Retraite complémentaire			
(4)			

**Taux des cotisations applicables sur les retraites perçues à compter du 01/01/2025
en Guadeloupe Martinique, Réunion**

Cotisations protection sociale	Taux réduit (global 4,3%)	Taux intermédiaire (global 7,4%)	Taux normal (global 9,1%)
	RFR* égal ou supérieur à	RFR* égal ou supérieur à	RFR* égal ou supérieur à
1 part	15 165 €	18 332 €	26 004 €
1,25 part	17 047 €	20 791 €	29 475 €
1,5 part	18 929 €	23 250 €	32 945 €
1,75 part	20 640 €	25 487 €	36 416 €
2 parts	22 351 €	27 724 €	39 886 €
2,25 parts	24 062 €	29 961 €	43 357 €
2,5 parts	25 773 €	32 198 €	46 827 €
2,75 parts	27 484 €	34 435 €	50 298 €
3 parts	29 195 €	36 672 €	53 768 €
1/2 part en plus	3 422 €	4 474 €	6 941 €
CSG	3,8 % (1)	6,6% (2)	8,3% (3)
CRDS	0,5 %	0,5 %	0,5 %
CASA	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance maladie	Exonération	1 %	1 %
Retraite complémentaire (4)			

Taux des cotisations applicables sur les retraites perçues à compter du 01/01/2025 en Guyane

Cotisations protection sociale	Taux réduit (global 4,3%)	Taux intermédiaire (global 7,4%)	Taux normal (global 9,1%)
	RFR* égal ou supérieur à	RFR* égal ou supérieur à	RFR* égal ou supérieur à
1 part	15 857 €	19 201 €	26 004 €
1,25 part	17 825 €	21 773 €	29 475 €
1,5 part	19 792 €	24 345 €	32 945 €
1,75 part	21 503 €	26 582 €	36 416 €
2 parts	23 214 €	28 819 €	39 886 €
2,25 parts	24 925 €	31 055 €	43 357 €
2,5 parts	26 636 €	33 293 €	46 827 €
2,75 parts	28 347 €	35 560 €	50 298 €
3 parts	30 058 €	37 767 €	53 768 €
1/2 part en plus	3 422 €	4 474 €	6 941 €
CSG	3,8 % (1)	6,6% (2)	8,3% (3)
CRDS	0,5 %	0,5 %	0,5 %
CASA	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance maladie	Exonération	1 %	1 %
Retraite complémentaire (4)			

(1) entièrement déductible du revenu imposable

(2) dont 4,2 % déductible du revenu imposable

(3) dont 5,9 % déductible du revenu imposable

(4) sur les retraites complémentaires uniquement, entièrement déductible du revenu imposable

(*) RFR 2024 sur les revenus perçus en 2023 (voir avis d'imposition reçu en 2024)

où trouver votre bulletin de pension ?

**Vous venez de quitter les services de la DGFIP pour prendre votre retraite !
Vous avez été nombreuses et nombreux à nous demander « où et comment » obtenir votre bulletin de pension !**

**Une petite explication de la part du CLR et il n'y aura plus de mystère pour vous.
C'est simple et ça fonctionne !**

Vous allez sur le site : ensap.gouv.fr (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public) retraité.

Sur ce site, en cliquant sur l'onglet « Ma pension » vous pourrez y trouver non seulement votre « bulletin de pension » mensuel mais aussi :

- **votre titre de pension (document très important),**
- **et vos attestations fiscales (montant à déclarer IR)**

Bien sûr, à la 1ère connexion, il vous faudra créer votre espace personnel :

=> indiquer votre numéro de sécurité sociale,

=> créer votre mot de passe.

Accueil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ensap.gouv.fr
L'espace numérique sécurisé de l'agent public

L'espace numérique sécurisé de l'agent public

J'accède à mon espace sécurisé

Identifiant
(N° de sécurité sociale 15 caractères)

Mot de passe

! Attention, après 3 tentatives de connexion infructueuses, l'accès à votre espace sera momentanément bloqué.

Accéder à mon espace

Vos services

La Direction générale des Finances publiques met à votre disposition un ensemble de services en ligne dans un espace numérique personnel sécurisé.

[Découvrez l'ENSAP en images en visualisant cette vidéo](#)

[Créez et accédez à votre espace facilement : consultez notre vidéo](#)

Plus de détails

Une question ? Je suis là pour vous aider

Après avoir créé votre espace personnel, vous devriez normalement recevoir une notification mensuelle (par courriel) vous informant de la mise à votre disposition de votre bulletin de pension !

Bonne navigation

Les correspondant.es du CLR dans les départements

Vous remarquerez que pour certains départements, il n'y a pas de correspondant.es du Comité de Liaison des Retraités ou pas de coordonnées de votre correspondant et ceci par mesure de sécurité. Pas de panique, vous pouvez toujours nous adresser un courriel sur la messagerie : clr@solidairesfinancespubliques.org



Enfin, pour certains départements, des camarades (couleur bleue dans la liste), sont encore en activité et ont accepté de devenir vos correspondant.es ... qu'elles/ils en soient remercié.es !

Alsace

67 Bas-Rhin : HALBWAX Myriam - Hill Cathie –
68 - Haut-Rhin :

- Aquitaine

24 - Dordogne : DELMAR Laurence
33 - Gironde : MOURIOUSEF Pierre - PAPONE J-
Paul
40 - Landes : SECALOT Jean-Jacques
47 - Lot et Garonne : néant
64 - Pyrénées Atlantique : REGOURDAL
Christian

- Auvergne

03 - Allier : néant
15 - Cantal : BESSOU Michelle
43 - Haute-Loire : COHADE Serge
63 - Puy-de-Dôme : AUBERT M-Christine -
Bureau CLR

- Basse – Normandie

14 - Calvados : néant
50 - Manche : PASQUETTE Christian
61 - Orne : RENAC Gilles

- Bourgogne

21 - Côte-d'Or : FERRINI Pierrette
58 - Nièvre : GARGASI Alain
71 - Saône-et-Loire : LEPAUL Yves
89 - Yonne : DEJEAN Elisabeth

- Bretagne

22 - Côtes d'Armor : CLERAN Raymonde -
Bureau CLR
29 - Finistère : MIOSSEC Françoise et
BRETON J-Pierre
35 - néant
56 - Morbihan : DELISTE Yves

- Centre

18 - Cher : CUTARD Catherine
28 - Eure-et-Loir : MOTTIER Rémi
37 - Indre-et-Loire : néant
41 - Loir-et-Cher : néant

45 – Loiret : Néant

- Champagne-Ardennes

08 - Ardennes : NEVEUX Damien
10 - Aube : néant
51 - Marne : GERMEMONT Philippe
52 - Haute-Marne : BERARD Isabelle **Trésorière
adjointe de la section**

- Franche-Comté

25 - Doubs : GRIFFAUT Christiane
39 - Jura : néant
70 - Haute-Saône : MULENET Isabelle
90 - Territoire de Belfort : néant

- Haute-Normandie

27 - Eure : RIOCHET Sylvaine
76 - Seine-Maritime : CERTAIN Yves

- Île-de-France Est

77 - Seine-et-Marne : PARES J-Luc -
91 - Essonne : PALLANT Denis - Bureau du CLR
93 - Seine-St-Denis : JEANMINET Patrick
94 - Val-de-Marne : GUIMARD Michel
95 – Val d'Oise ! BERNA Gérard

- Île-de-France Ouest

78 - Yvelines : TIJOU Philippe - Bureau du CLR
94 – FERREIRA David – Secrétaire de section
95 - Val-d'Oise : MORIN Michel - Bureau du CLR

- Languedoc-Roussillon

11 - Aude : PEREIRA Marie-José
30 - Gard : néant
34 - Hérault : AMANTON Odette – Bureau CLR
48 - Lozère : DETHOOR Jean-Luc
66 - Pyrénées Orientales : FISSIER Yannick

- Limousin

19 - Corrèze : MAURY Alain
23 - Creuse : JAMOT Yvette
87 - Haute-Vienne : RENON Didier

- Lorraine

- 54 - Meurthe-et-Moselle : ETIQUE Michel
- 55 - Meuse : néant
- 57 - Moselle : KOZIEL Monique
- 88 - Vosges : néant

- Midi-Pyrénées

- 09 - Ariège : BRAILLON Michel
- 12 - Aveyron : COURCIER André
- 31 - Haute-Garonne : DANSAN Maryse et PENSARINI Léon
- 32 - Gers : néant
- 46 - Lot : néant
- 65 - Hautes-Pyrénées : néant
- 81 - Tarn : DACHARY Christian
- 82 - Tarn-et-Garonne : néant

- Nord-Pas-de-Calais

- 59 - Nord : GRANDJEAN Jean-Michel
- 62 - Pas-de-Calais : EGLOFF Richard

- Paris : néant

- Pays-de-Loire

- 44 - Loire-Atlantique : HECKER Claudine - LERBEY Marc et MARCHAND J-Louis - Bureau du CLR
- 49 - Maine-et-Loire : NAUDIN Claude
- 53 - Mayenne : GRISON Eric
- 72 - Sarthe : BRAY Dominique
- 85 - Vendée : TURBET DELOF Denis - Bureau du CLR

- Picardie

- 02 - Aisne : DEVRESSE Olivier
- 60 - Oise : MAHIEU Benoîte

- 80 - Somme : SOUFFLET Michel et WIART Christian

- Poitou-Charentes

- 16 - Charente : FORGAS Pascal
- 17 - Charente-Maritime : LEFEVRE Patrick - et LESCURE Thi-Trinh - Bureau du CLR
- 79 - Deux-Sèvres : THOMAS Line
- 86 - Vienne : PAIREMAURE François

- Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

- 04 - Alpes-de-Haute-Provence : CHASSEFEYRE Jean
- 05 - Hautes-Alpes : PAQUET Jean-Pierre
- 06 - Alpes Maritimes : FERRAND Bruno
- 13 - Bouches-du-Rhône : PERROT Damien - **Secrétaire adjoint de la section**
- 83 - Var : ROUX Maurice et GROS Marie-Paule - Bureau du CLR
- 84 - Vaucluse : néant
- 2A - Corse : MENEGATTI Jean-Michel
- 2B -

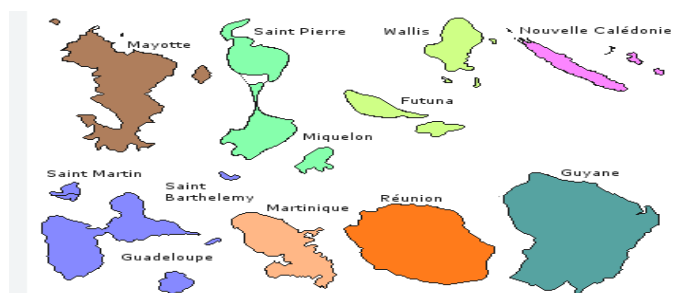
- Rhône-Alpes

- 01 - Ain : néant
- 07 - Ardèche : LAGET Alain – DUMAS Nathalie
- 26 - Drôme : néant
- 38 - Isère : HUET Martine et BOULAIS Christian - Bureau du CLR
- 42 - Loire : DESCHAMP Françoise
- 69 - Rhône : MATTHIAS Roger et RAHON Thierry
- 73 - Savoie : néant
- 74 - Haute-Savoie : LAINEZ Francis

Pour les Départements et Territoires d'Outre-Mer

- 971 - Guadeloupe : PLANTIER Alain
- 972 - Martinique : JOUVELIN Sylvie et CABIT Jacqueline

- 973 - Guyane : néant
- 974 - Réunion : CAVILLOT Jocelyn -
- 976 - Mayotte : néant
- 987 - Polynésie Française : néant



Section	NOM	PRENOM	FONCTIONS
340	AMANTON	Odette	Militante du CLR – correspondante CLR de sa section Membre élue du CA de l'UNIRS
630	AUBERT	Marie-Christine	Militante du CLR - correspondante CLR de sa section Équipe de rédaction du CLR - En charge du réseau des correspondants Superviseur des comptes du CLR - Élu(e) au bureau de la Solidarité
750	BONNET	Dominique	Équipe du mardi
380	BOULAIS	Christian	Militant du CLR - correspondant CLR de sa section - Équipe de rédaction du CLR – Membre de droit du Conseil Syndical
220	CLERAN	Raymonde	Militante du CLR – correspondante CLR de sa section Élu(e) au bureau de la Solidarité
210	FERRUCCI	François Xavier	Militante du CLR - Délégué du CLR à la CE Fédérale de Solidaires Finances Membre de droit du Conseil Syndical
750	GRIALOU	Marie-Françoise	Militant du CLR -Trésorière adjointe – Équipe du mardi - Équipe de rédaction du CLR Déléguée nationale élue à la CE de la FGR
830	GROS	Marie-Paule	Militante du CLR - correspondante CLR de sa section Élu(e) au bureau de la Solidarité
D44	HECKER	Claudine	Militante du CLR - Représentante du CLR au Conseil Syndical Correspondante CLR de sa section - Équipe de rédaction du CLR
D78	HERRERA	Henri	Militant du CLR - Informatique
440	LERBEY	Marc	Militant du CLR – Équipe de rédaction du CLR - correspondant CLR de sa section - Chargée de la mise à jour du livret des sigles - Membre élu du CA de l'UNIRS
170	LESCURE	Thi-Trinh	Présidente du CLR - Militante du CLR - Équipe de rédaction du CLR - correspondante CLR de sa section Rédaction et mise à jour du livret d'accueil des retraités et du livret des sigles. En charge du réseau des correspondants Représentante CLR au Conseil Syndical -
730	LODIER	Serge	Militant CLR - Équipe de rédaction du CLR
440	MARCHAND	Jean-Louis	Militant du CLR - correspondant CLR de sa section Équipe de rédaction du CLR Chargée de la rédaction et de la mise à jour du livret des sigles Délégué national suppléant élu à la CE de la FGR
570	MARTIN	Maurice	Militant CLR - Élu au bureau de la Solidarité
780	MARTINEZ	Catherine	Militante CLR - Équipe de rédaction - Correspondante CLR de sa section -
950	MORIN	Michel	Militant du CLR – Équipe du mardi - correspondant CLR de sa section Délégué national suppléant élu à la CE de la FGR
910	PALLANT	Denis	Militant du CLR – Équipe du mardi - correspondant CLR de sa section
940	PERETTI	Claudette	Militante du CLR - Trésorière du CLR – Équipe du mardi
590	RENAUD- CHARPENTIER	Alain	Militant du CLR - correspondant CLR de sa section
750	SELVES	Jacques	Militant du CLR - Équipe du mardi - Délégué national élu à la CE de la FGR
780	TIJOU	Philippe	Militant du CLR – Équipe du mardi – correspondant CLR de sa section Équipe de rédaction du CLR - Représentant CLR au Conseil Syndical
850	TURBET-DELOF	Denis	Militant du CLR - correspondant CLR de sa section Membre élu et trésorier du CA de l'UNIRS
490	VERDIER	Gilles	Militant du CLR - Superviseur des comptes du CLR